



CONCEPT DE PREVENTION – PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AU FCFF

La protection des enfants et des adolescents est une priorité du FCFF et est inscrite dans la charte de l'association qui promeut un sport sain et fair-play, dans la tolérance et le **respect** mutuel, sans discrimination, violence ni abus. Notre objectif est de prévenir et bannir toute forme d'abus: harcèlement, violence physique ou psychologique, abus sexuel, homophobie, racisme, sexisme, surentraînement, négligence...

Le présent concept s'inspire directement de celui de l'ASF « Protection des enfants et des adolescents dans le football suisse ». Dans ce cadre, l'ASF a instauré une collaboration avec Pro Juventute.

Dans le sport comme ailleurs, tous les acteurs quel que soit leur rôle (dirigeant, entraîneur, parent, joueur), partagent la responsabilité visant à prévenir et identifier toute forme d'abus ou de violence vis-à-vis de quiconque. Chacun a donc sa place dans ce concept de prévention.

Le comité du FCFF s'engage pour la prévention des abus en :

- ☺ Préconisant des principes et règles permettant de prévenir les abus de quelque type qu'ils soient, en favorisant la vigilance et une culture de club basée sur le **respect** de soi-même, des autres et des règles.
- ☺ Abordant la question lors de l'engagement des entraîneurs et en leur faisant signer la charte les concernant et le concept de prévention. Une vigilance particulière est appliquée en matière de recrutement (extrait de casier judiciaire, prise de renseignements).
- ☺ Précisant dans ses différentes chartes des principes et règles claires sur le comportement à adopter avec les enfants.
- ☺ Abordant avec chacun la question de la protection des enfants et des adolescents et en développant une conscience pour les infractions (une fois par saison au moins: information par courrier des jeunes et de leurs parents et lors de séances d'information par équipes).
- ☺ Echangeant régulièrement et ouvertement au sein du comité sur la réalisation des objectifs fixés.
- ☺ Communiquant à tous les membres les mesures de prévention prises, la procédure à suivre en cas de soupçon d'abus et les coordonnées des personnes ressources.

Les entraîneurs du FCFF s'engagent pour la prévention des abus en :

- ☺ Signant et respectant les chartes du FCFF, leur cahier des charges, le concept de prévention et les règlements de l'ANF et l'ASF.
- ☺ S'engageant à participer à la réalisation de la politique de tolérance zéro face aux abus.
- ☺ Montrant l'exemple par la parole et les actes (respect, honnêteté, communication claire).
- ☺ Respectant les droits de chacun, aussi bien ceux des jeunes et leur entourage que les leurs.
- ☺ Acceptant un non, un refus formulé (verbalement ou par son attitude) par un enfant ou un adolescent.



CONCEPT DE PREVENTION – PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AU FCFF

- ☺ Fixant des limites claires et en évitant les situations qui pourraient être interprétées comme des abus (ne pas être seul avec un jeune par exemple).
- ☺ Observant le degré de développement des enfants et des adolescents au sein de l'équipe, en y adaptant leurs exigences et en ayant des connaissances sur les risques de blessures et de surmenage.
- ☺ Adoptant une position claire vis-à-vis des parents au bord du terrain et en intervenant lorsque ceux-ci dénigrent le jeu ou les joueurs.
- ☺ Abordant régulièrement avec les autres entraîneurs, le comité, les parents et les enfants et adolescents les questions portant sur les actes déplacés et les abus sexuels afin que ce sujet ne soit pas tabou, que les jeunes soient au clair sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.
- ☺ Se formant, se renseignant sur les signes indicateurs de harcèlement et d'abus.
- ☺ Encourageant les parents et les jeunes à collaborer et en veillant qu'ils soient bien au courant du présent concept et de leurs responsabilités dans la prévention des abus.

Les juniors du FCFF s'engagent pour la prévention des abus en :

- ☺ Prenant connaissance des chartes du FCFF et du concept de prévention, en participant aux séances d'information organisées.
- ☺ Prenant conscience non seulement de ses devoirs mais aussi de ses droits dont un droit fondamental : le droit au respect. Cela commence par se respecter soi-même et les autres.
- ☺ Osant dire **non** face à une situation avec laquelle ils se sentent mal à l'aise et refusant un contact physique si celui-ci n'est pas souhaité : il n'y a aucun droit au contact physique si l'autre n'est pas d'accord.
- ☺ Discutant des éventuelles expériences négatives ou événements traumatisants avec une personne de confiance (parents, amis, enseignants,...) mais pas directement avec l'auteur des faits.
- ☺ Sollicitant l'aide de son entourage, des personnes de confiance du club ou les offres de Pro Juventute (n° 147).

Les parents de juniors du FCFF s'engagent pour la prévention des abus en :

- ☺ Montrant l'exemple par la parole et les actes : se montrer respectueux et prêt à aider influence considérablement le comportement de tous.
- ☺ Encourageant leurs enfants à dire **non** s'ils sont mal à l'aise face à une situation, en leur apprenant à faire attention à eux, à leur corps, à le respecter.
- ☺ Connaissant et évaluant le degré de développement de son enfant en croissance et en évaluant les risques de blessures et de surmenage.
- ☺ Privilégiant un contact ouvert avec les entraîneurs et le comité du club, en proposant leur aide, en étant partie prenante de la vie du club.
- ☺ Participant aux séances d'information organisées par le club.



CONCEPT DE PREVENTION – PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AU FCFF

En cas de doute : DEMANDER DE L'AIDE

- ☺ Agir de manière réfléchie, ne pas se précipiter : clarifier la situation avant d'agir (cf. schéma d'intervention).
- ☺ Prendre au sérieux le jeune concerné : il doit pouvoir avoir l'assurance d'être protégé et d'avoir bien fait de s'être confié.
- ☺ Rester lucide et calme, pas dans l'émotionnel.
- ☺ Laisser les spécialistes décider, demander de l'aide (personnes de confiance FCFF et numéros Pro Juventute).
- ☺ Discuter de la procédure envisagée avec le jeune concerné : il doit être d'accord avec chaque étape.

Personnes de confiance FCFF :

1. Jacques Bourquin, président FCFF, 077 435 05 19
2. Laure Lalive, secrétaire FCFF, 079 701 25 89
3. Grégoire Chabloz Zmoos, travailleur social indépendant, 078 835 54 76

La Chaux-de-Fonds, le 31.01.2021



**CONCEPT DE PREVENTION –
PROTECTION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS AU FCFF**

SCHEMA D'INTERVENTION EN CAS D'ABUS ET DE VIOLATIONS DE LIMITES

